

**COMMUNE DE BELBERAUD**  
**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU : 26 Novembre 2018**

**Début de séance à : 20h30**

**Présents :** Mme GARRIGUES, Maire.  
Mme DURAND, Adjointe.  
Mmes AUSTRUY, BOUVILLE, CAPGRAS, DELMAS et SCHOTTE.  
Mrs MONFRAIX et SORROCHE, Adjointes.  
Mrs CROS, FOUCHER, LIONNET et MILLET.

**Procurations :** M. BOUBILA donne pouvoir à M. CAPGRAS.  
M. PERES donne pouvoir à Mme BOUVILLE.

**Secrétaire :** Mme AUSTRUY Camille

**Ordre du jour :**

- *Approbation compte rendu du Conseil Municipal du 15/10/2018,*
- *Décision modificative investissement,*
- *Subvention coopérative scolaire,*
- *Création de 3 postes contractuel d'agents recenseurs,*
- *Recrutements 2019 pour accroissements saisonniers ou occasionnels,*
- *Maitrise d'œuvre école,*
- *Points divers.*

Le compte rendu du Conseil Municipal du 15 octobre 2018 est approuvé à l'unanimité.

**DELIBERATIONS :**

**I – Décision modificative.**

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal, avant le vote du budget primitif, d'abonder de 5000 euros supplémentaire le compte 21, en section d'investissement ; afin de pouvoir faire face à certaines dépenses.

*La délibération est approuvée à l'unanimité des présents ou représentés.*

**II – Subvention coopérative scolaire.**

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le montant de la subvention pour la coopérative scolaire s'élève pour l'année 2018 à 3 978.00 € (131 élèves de janvier à juin et 135 élèves de septembre à décembre). Elle propose de verser cette somme.

*La délibération est approuvée à l'unanimité des présents ou représentés.*

**III – Création de 3 postes contractuels d'agents recenseurs.**

Madame Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le recensement de la population est fixé pour la commune de Belberaud du 17/01/2019 au 16/02/2019.

Pour réaliser ce recensement, la commune a besoin de recruter 3 agents recenseurs afin de réaliser ces opérations du recensement.

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de rémunérer les 3 agents recenseur sur la base de 5.50 € par logement.

*La délibération est approuvée à l'unanimité des présents ou représentés.*

**IV – Recrutement pour accroissement saisonniers ou occasionnels.**

Comme tous les ans Madame Le Maire propose de délibérer afin de pouvoir si nécessaire recruter des personnes en remplacement d'agents publics momentanément indisponibles ou pour des accroissements d'activité temporaire sur l'année 2019.

*La délibération est votée à l'unanimité des présents ou représentés.*

## **VI – Demandes de subventions (DETR, CD31, REGION...).**

Le projet des ateliers municipaux est présenté aux élus. Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de déposer les dossiers de demandes de subventions auprès des collectivités suivantes (DETR. CONSEIL DEPARTEMENTAL) ainsi qu'au conseil Régional sur le dossier d'accessibilité du dossier « Adap » (église et sanitaires de la salle des fêtes).

*La délibération est votée à l'unanimité des présents ou représentés.*

## **VII – Vente terrain de l'Eglise.**

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient d'ajouter sur la délibération du 28/05/2018 que le prix de vente du terrain est de 140 000.00 € hors VRD.

*La délibération est votée à l'unanimité des présents ou représentés.*

### **SUJETS HORS DELIBERATION :**

- Madame le Maire présente un des premiers (ou peut-être même le premier) plan cadastral de la commune déniché et préparé par M. Maurice BERTRAND qui propose de le faire imprimer sur toile pour un montant de 180.13 € TTC. Ce plan sera ensuite fixé sur une structure bois (avec éclairage de certains lieux et légende) et mis en place à la mairie.
- Les élus sont informés des subventions perçues pour le SAS de la Mairie (CD31 pour 14 597.56 € et REGION pour 9 855.90 €), ce qui représente pratiquement 70% du coût du devis de la Sté PORTALP qui s'élève à 35 170.00 € HT. La pose de cette structure est prévue en janvier 2019.
- Madame le Maire indique aux élus que les publicités d'annonceurs nous permettant d'obtenir le véhicule technique électrique couvrent à présent les besoins avancés. Nous pouvons remercier les annonceurs qui sont : sur Belberaud : Le magasin Super U, La Maison de retraite des 13 vents, Le restaurant le Mas, Monsieur Brux bordure 31, l'Opticien l'effet d'optique, le Garage Escal'auto, l'Entreprise GS technologie mr Schaffner ainsi que la Maison Cruzil, le Traiteur Récapé et le Promoteur Sater
- A la suite des dégradations commises sur le mur entre les tennis et le multi-sport, Madame le Maire a fait appel à monsieur M. AZNAR graffeur pour un chiffrage. Sont présentés deux estimatifs en fonction des coûts de prestations retenues, soit de 840.00 € à 1 500.00 €. Un groupe de travail est mis en place afin d'étudier des propositions.
- Madame le Maire indique que le liquidateur judiciaire a enfin libéré la commune de son engagement de maîtrise d'œuvre du groupe scolaire avec le bureau d'étude Alliance 2i. A ce jour la commune a reçu plusieurs accords de subventions pour les travaux du groupe scolaire (DETR 2017 22 472.00 €, DETR 2018 60 330.00 €, REGION 49 810.00 € et en attente réponse CD31).
- Nous avons la possibilité de faire une demande pour que le jeu des 1000 € ai lieu sur la commune. Madame le maire soumet cela aux élus qui sont d'accord sur le principe
- Le repas des aînés aura lieu le dimanche 24 février 2019.

Fin de séance à 10h